



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DROITS DE L'HOMME
COMBATTRE LA FAIM AVEC LES DROITS HUMAINS

FIAN-Belgium asbl.
Rue Van Elewycckstraat 35
1050 Brussel/Bruxelles
Tel/Fax + 32 2 640 84 17
www.fian.be - fian@fian.be

Fiche de synthèse : La PAC après 2013: Un nouveau partenariat entre l'Europe et les (quels) agriculteurs (?)

Depuis 2010, la Commission a lancé une énième réforme de la Politique agricole commune (PAC) qui doit intervenir d'ici 2013, et a commencé par organiser une consultation publique à ce sujet. En 2011, la Commission a présenté un document qui décrit les options possibles. Cette réforme doit intervenir d'ici 2013.

Le 12 octobre 2011, la Commission a présenté un ensemble de propositions législatives destinées à réformer la PAC, destinée à devenir « un nouveau partenariat entre l'Europe et les agriculteurs » aux yeux de la Commission. Pourtant, quand on en fait l'analyse, on se demande justement pour quels agriculteurs ?

Fin 2011, la Coordination européenne de la Via Campesina a fait connaître sa position. En Belgique, la FUGEA (Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs), membre belge de la Via Campesina, soutient vivement cette position. FIAN ayant notamment pour mandat d'appuyer les organisations paysannes dans leur revendications pour la réalisation du droit à l'alimentation, appuie cette position et la défendra en la renforçant grâce à son expertise en droits humains et spécialement en ce qui concerne le droit à l'alimentation.

Extraits de l'article de décembre 2011 de la Coordination Européenne Via Campesina (ECVC)

Propositions de réforme PAC 2014-2020 : Position de la Coordination Européenne Via Campesina

Alors que la crise financière et économique s'aggrave, que le chômage augmente fortement en Europe, que les problèmes environnementaux sont de plus en plus prégnants, la proposition de la Commission Européenne reste dans la logique des dernières réformes et ne répond pas correctement aux défis. Malgré quelques bonnes inflexions instrumentales, l'UE continue la même politique. [...]

- ▶ Les objectifs annoncés de meilleure légitimité sociale/environnementale des paiements directs ne se retrouvent guère dans les propositions concrètes.
- ▶ L'absence de régulation des marchés et de la production annonce de prochaines crises sectorielles.
- ▶ Les chèques nationaux remplacent une vraie PAC juste, sociale et durable pour les paysans/paysannes et consommateurs/consommatrices : or la PAC n'est pas qu'une distribution de subsides. [...]

1. Mesures de marché : il faut une boîte à outils bien garnie

Les crises sectorielles agricoles des dernières années ont montré que sans régulation au niveau de la production et des marchés, sans instruments pour empêcher les excédents structurels ou les pénuries, on ne peut stabiliser les marchés. Or bien que cela soit une des priorités assignées à la PAC par le traité de Lisbonne, la proposition de la Commission ne la respecte pas. Traiter la volatilité des prix en aval des problèmes par des systèmes d'assurance, c'est financer publiquement les compagnies d'assurance, en faisant payer aux producteurs et aux contribuables les dégâts de la dérégulation. Afin de maintenir les prix à un niveau juste, tant pour les producteurs que pour les consommateurs, il est indispensable d'avoir non pas un « filet de sécurité » (un filet si bas qu'il n'empêche pas les désastres), mais une « boîte à outils » adaptée aux différentes productions, avec des instruments qui permettent d'agir en amont des problèmes d'instabilité et d'insuffisance des prix.

La maîtrise publique de la production est indispensable, qui empêche les excédents ou pénuries structurelles. Il faut y associer :

- ▶ des stocks stratégiques [...].
- ▶ une interdiction de toute forme de dumping [...]

La priorité de l'agriculture UE n'est pas d'être compétitive sur le marché international, mais de nourrir les européens. L'UE peut exporter, mais qu'elle le fasse sans aides directes ou indirectes : la PAC a besoin de légitimité sur le plan international. [...]

Chaîne alimentaire

ECVC approuve l'objectif de renforcer le pouvoir de marché des producteurs par rapport à l'aval. Cependant, l'expérience du secteur des fruits & légumes, où seuls les groupements de producteurs reçoivent un soutien, montre que sans régulation de la production et du marché, le pouvoir reste à la grande distribution et à l'agro-industrie : les crises dans ce secteur sont récurrentes et la délocalisation se poursuit.

2. Paiements directs

Rappelons en préambule que les paysan(ne)s restent dépendants de ces paiements directs tant que les prix agricoles restent liés aux prix mondiaux et non aux coûts de production européens.

ECVC soutient les objectifs de convergence des paiements directs entre États membres et à l'intérieur des États membres, ainsi que les objectifs de plafonnement, de limitation des paiements aux agriculteurs actifs, de paiements directs aux petites exploitations, de verdissement. Elle dénonce le conservatisme de ceux qui veulent maintenir une répartition très injuste des paiements directs. Il en va pourtant de la légitimité sociale et environnementale de ces paiements !

Cependant les propositions concrètes de la Commission correspondent à peine aux objectifs. Il ne suffit pas d'énoncer des objectifs dans le sens des attentes de la population : encore faut-il que les instruments concrets ne les trahissent pas !

Afin de donner la priorité à ceux et celles qui produisent, qui travaillent sur les exploitations, plutôt qu'aux hectares, afin de favoriser l'emploi paysan et salarié, ECVC demande que les paiements directs soient calculés par actif agricole.

Les paiements par hectare en effet sont plus un soutien à la capitalisation (foncier, matériel, bâtiment) qu'aux producteurs. Les paiements sans plafond ou presque favorisent la concentration des terres par ceux qui accaparent les primes.

Forfait pour les petites exploitations

ECVC salue la prise en compte de l'existence des petites fermes et est favorable à un paiement spécifique. Mais en proposant aux petits paysans de choisir entre une petite somme forfaitaire, pour solde de tout compte dans le premier pilier, et le système de paiement direct, la Commission traite

les petites exploitations à part, au lieu de les maintenir dans le même système que les autres. Il s'agit plus d'une aumône versée en attendant qu'elles disparaissent, d'autant qu'il est proposé dans le 2e pilier une prime aux petites fermes pour qu'effectivement elles disparaissent. [...]

« *Verdissement* »

ECVC est d'accord avec le pourcentage de 30% de verdissement mais espérait des avancées plus significatives en faveur d'une agriculture plus économe en intrants et en énergie, qui stoppe la baisse de la matière organique des sols et contribue ainsi à diminuer le réchauffement climatique, qui stoppe le développement de l'élevage industrialisé (porc, volaille, lait, lapin,...) et autres modes trop intensifs de production, comme dans la vigne, les fruits & légumes, etc....

Il faut donc revoir les mesures proposées, qui vont à peine verdir la PAC puisque la majorité des exploitations y répondent déjà.

ECVC demande de :

- ▶ rendre obligatoire la rotation des cultures entre les parcelles en remplacement de la mesure dite de « diversité des cultures »,
- ▶ inclure les protéines végétales/légumineuses dans la rotation, là où les conditions agro-climatiques le permettent : l'avantage de ces cultures pour la fertilité des sols et le climat est depuis longtemps reconnu, et l'UE en importe 80%.
- ▶ interdire le labour des prairies permanentes non pas à partir de 2014, mais à partir de 2012, pour éviter un retournement important de prairies en 2012-2013 (4) .
- ▶ préciser les critères d'éligibilité des prairies permanentes, afin de ne pas exclure des zones de parcours extensifs de pâturage non herbeux, très importants pour l'élevage pastoral dans beaucoup de régions défavorisées,
- ▶ interdire les agro-carburants sur les surfaces écologiques.

Par ailleurs, il faut inclure dans le 1er pilier un soutien :

- aux méthodes culturales augmentant le taux de matière organique du sol
- à l'augmentation de surface de prairies permanentes

[...]

(1) Voir communiqué ECVC du 24 octobre : <http://www.eurovia.org/spip.php?art...>

(2) position ECVC de janvier 2010 : <http://www.eurovia.org/spip.php?art...>

(3) <http://nyelenieurope.net/foodsovcap/>

(4) Pour cela la Commission pourrait faire une proposition dès maintenant au Conseil et au PE, en dehors du paquet législatif PAC.

Plus globalement, les petits agriculteurs européens se demandent comment des jeunes (ou moins jeunes) agriculteurs pourraient encore être attirés par s'établir dans un système agricole européen qui est de plus en plus néolibéral et productiviste. Pour que le métier de paysan redevienne réellement attractif, il faut des prix agricoles justes, des perspectives de revenu et la reconnaissance du travail paysan.

Recensement agricole 2010 dans l'UE - premiers résultats

(publié par la Commission européenne le 11 octobre 2011)

Quelques chiffres clés :

- **En Europe**, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 20% dans l'UE27 entre 2003 et 2010.
- La superficie agricole n'a baissé toutefois que de 2%.
- En 2010 dans l'UE27, la taille moyenne d'une exploitation était de 14 hectares, contre 12 hectares par exploitation en 2003.
- **En Belgique** : le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 21,9% entre 2003 et 2010.
- La superficie agricole utilisée a baissé entre 2003 et 2010 de 2,6%.
- La superficie moyenne par exploitation en 2010 est de 31,7ha en Belgique.

Après un débat au Parlement européen et au Conseil, l'approbation des différentes réglementations et des actes d'application est attendu d'ici la fin de 2013, afin que la réforme de la PAC puisse entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2014.

L'année 2012 sera cruciale pour l'avenir de tous les agriculteurs européens et pour la réalisation du droit à l'alimentation de par le monde. Il importera de faire entendre nos voix afin de modifier ces propositions pour créer un cadre cohérent qui garantissent aux millions de paysans d'Europe et d'ailleurs des perspectives d'existence dignes et durables.

Actions prévues par FIAN début 2012 pour lutter en faveur d'une politique agricole commune qui soit en accord avec les droits humains :

- 12 mars : Participation de FIAN Belgium au « CAP Advisory Group » en tant qu'organisation de la société civile.
- Avril 2012 : Multiples actions POUR une Autre PAC.
- 15 avril 2012 : Journée de sensibilisation et de mobilisation sur Autre Politique Agricole :
 - o Lieu : Bruxelles (lieu précis à confirmer)
 - o Horaire : toute la journée
 - o Au menu : stand d'info, projections, conférences, repas, concerts, etc.
- 17 avril : Journée internationale des luttes paysannes – Actions de mobilisation (plus d'information suivront).